



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Encouragement des activités culturelles

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Kulturförderung

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



**Le Canton
du Valais
encourage
la culture**
Der Kanton
Wallis
fördert Kultur

Notre réf. JC/SCL

Date septembre 2019

Ajustements des modalités de soutien à la musique (concerts ponctuels) dès le 01.10.2019

Madame, Monsieur,

Au cours des deux dernières années, un ou plusieurs projets musicaux émanant de votre association ou fondation ont été mis au bénéfice d'une aide financière au titre de la Loi sur la culture. Par la présente nous souhaitons vous tenir au courant d'un ajustement qui touche les concerts ponctuels en Valais.

Le jury d'experts ainsi que le Service de la culture ont souligné les difficultés qu'engendrait une mise au concours unique et ajustent le dispositif en faveur des demandeurs de soutien.

Nouveau !

Deux mises au concours sont proposées. Les candidatures pour des concerts prévus entre le 1^{er} janvier et le 30 juin d'une année sont à adresser au Service de la culture jusqu'au 15 novembre de l'année précédente et des concerts prévus entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre d'une année sont à adresser jusqu'au 15 mai de la même année.

Les critères de soutien restent les mêmes et peuvent être consultés dans le dispositif B3, point 2.1.

La première mise au concours pour les concerts prévus entre le 01.01.2020 et le 30.06.2020 a lieu cet automne. Les candidatures sont à adresser au Service de la culture jusqu'au délai du 15 novembre 2019, exclusivement via la plate-forme en ligne : www.vs-myculture.ch > mise au concours > bourse pour concert ponctuel en Valais

Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à vous inscrire à notre Newsletter qui vous tiendra informée de toutes nos actualités www.vs.ch/culture > Communication et média > Newsletter.

En vous remerciant pour votre compréhension à l'égard des mesures rendues nécessaires, nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations,

Jacques Cordonier
Chef de service

Annexe : Programme « Encouragement à la musique (B3) dès le 01.10.2019 »

